



Société de gestion  
de l'aérodrome de  
SPA

## RAPPORT DE GESTION 2018

## 1) Présentation de la société

La Société de gestion de l'aérodrome de SPA a été constituée le 14 avril 2004 avec un capital de 62.000 € souscrit par la Société Wallonne des Aéroports et entièrement libéré.

Le siège social de la société est situé à Namur tandis que son siège d'exploitation est situé à l'aérodrome de SPA.

La Société exploite l'aérodrome de SPA dans le cadre d'un contrat de concession conclu avec la SOWAER en date du 2 juin 2004 et dans le cadre d'un contrat de concession de services conclu avec la Wallonie en date du 2 juin 2004 également.

Antérieurement, la SOWAER avait conclu une convention de concession avec la Wallonie en date du 24 juillet 2003.

Les infrastructures ont, quant à elles, fait l'objet d'un apport en nature de la Wallonie à la SOWAER, à charge pour cette dernière d'en assurer l'entretien et le développement.

## 2) Présentation du Conseil d'administration

Luc VUYLSTEKE	Président
	Rue de la Barre, 14 1457 WALHAIN
Anne MASSART	Vice-Présidente
	Rue Arthur Pouplier, 111 7190 ECAUSSINES
Alain BELOT	Administrateur
	14, rue des Victoires Françaises 6220 FLEURUS
Véronique CNUUDE	Administratrice
	Langestraat 27 1730 ASSE
Isabelle KARL	Administratrice
	Av. Jean et Pierre Carsoel 100/18 1180 UCCLE
Laura IKER	Administratrice
	Rue de la Fontaine, 3 4130 ESNEUX
Frédéric JACQUET	Observateur à partir de septembre 2017
	Rue Boutay 4a 4557 MODAVE
Mathieu PERIN	Observateur jusqu'au 29 novembre 2018
	Rue Ernest Solvay, 102 6211 MELLET
Vincent MOYSE	Observateur depuis le 30 novembre 2018
	Havelange, 101 4920 AYWAILLE
Commissaire réviseur : S.C.P.R.L. Leboutte, Mouhib & C°, représenté par Hélène REUCHAMPS	
	Quai des Ardennes 7 4020 LIEGE

### 3) Description des activités

- Introduction

Soucieux de stimuler le développement de l'activité commerciale des aérodromes wallons et de confirmer leur vocation sportive et touristique, le Gouvernement wallon a demandé à la SOWAER de constituer 3 sociétés commerciales en vue d'assurer l'exploitation de chaque aérodrome.

Dans le même temps, le Ministère de l'Équipement et des Transports, devenu depuis le Service public de Wallonie DGO 2, a vu ses missions recentrées aux domaines de la sécurité aéroportuaire ainsi qu'aux petits entretiens.

Il avait en outre été demandé à la SOWAER d'entreprendre des démarches vis à vis de partenaires potentiels qui seraient susceptibles de prendre une participation majoritaire dans la société.

Ces démarches n'ont malheureusement pas abouti de telle sorte que le Gouvernement Wallon a chargé la SOWAER de lancer un appel à projets afin de recueillir des candidatures de sociétés ou organismes susceptibles de reprendre la gestion du site.

L'appel à projets n'a lui non plus pas abouti. C'est pourquoi le Gouvernement wallon a décidé d'y mettre fin en date du 27 décembre 2007 et de demander à la SOWAER de lui proposer de nouvelles pistes de réflexion.

Actuellement des discussions sont en cours entre le Gouvernement wallon, la ville de Spa et les utilisateurs du site afin d'envisager la reprise des activités de la société de gestion.

- **Activité au cours de l'exercice 2017**

L'aérodrome a enregistré, au cours de l'exercice 2018, 14.188 mouvements d'aéronefs, soit une augmentation de 2.935 mouvements par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre de mouvements des 2 principaux opérateurs (R.A.P.C.S. et Skydiving Promotion) représente plus de 78% des mouvements enregistrés.

Le nombre de sauts en parachute s'est élevé en 2018 à 31.363 unités soit 6.958 de plus qu'en 2017.

**En ce qui concerne les ventes de carburant:**

- Les ventes de JET A1 ont fortement augmenté en volume (+42.000 litres). Cela entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 48% par rapport à 2017.
- Les ventes d'Avgas ont également augmenté en volume (+2.100 litres) ce qui représente une augmentation du chiffre d'affaires de 12% par rapport à 2017.

**En ce qui concerne l'organisation d'événements sur le site :**

- Le club de parachutisme Skydiving Promotion a organisé un lâcher d'œufs en chocolat le lundi de Pâques pour le plus grand plaisir des enfants des villages proches de l'aérodrome.
- Le Royal Aéro Para Club de Spa a organisé son rallye aérien annuel le samedi 19 mai 2018.
- Le Groupe d'Astronomie de Spa en collaboration avec le Centre culturel a organisé la 28<sup>ème</sup> Nuit des Etoiles Filantes le vendredi 10 et samedi 11 août. Cette manifestation a rassemblé de nombreux visiteurs.

## 4) Commentaires sur les comptes annuels

- Les comptes de bilan

### A. Actif

#### I. Frais d'établissement et Immobilisations incorporelles

Aucun frais d'établissement ni de recherche et développement n'ont été comptabilisés au cours de l'exercice.

#### II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont composées de la valeur résiduelle de la centrale téléphonique acquise en 2016 ainsi que de la centrale de détection d'incendie acquise en 2017.

#### III. Immobilisations financières

Ce poste est constitué d'une caution fournie aux accises dans le cadre de la vente de carburant.

#### IV. Stock et commande en cours

Cette rubrique est composée des stocks de carburants au 31 décembre 2017 et connaît une hausse assez significative par rapport à l'exercice précédent.

#### V. Créances à un an au plus

- **Créances commerciales**

Ce poste enregistre une légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

- **Autres créances**

Ce poste est constitué d'un montant TVA à récupérer suite au paiement d'un acompte effectué le 19/12/2017.

#### VI. Valeurs disponibles

Ce poste connaît une baisse d'environ 40% par rapport à l'exercice précédent essentiellement due à une hausse stocks et des créances à court terme et à une baisse

des dettes à court terme (paiement en fin d'année de plusieurs factures de carburants d'avions ainsi que d'un acompte TVA).

## **VII. Comptes de régularisation**

Néant

### **B. Passif**

#### **I. Capital :**

Le capital a été constitué d'un apport en espèces de 62.000 €.

#### **II. Réserves :**

Dotation à la réserve légale de 5% des bénéfices enregistrés avec un plafond égal à 10% du capital qui était déjà atteint en 2007.

#### **III. Bénéfice reporté :**

Le bénéfice reporté de l'exercice est en légère hausse puisqu'il incorpore le résultat de l'exercice duquel il convient de déduire le dividende de 10.000 € que l'assemblée générale a décidé de distribuer.

#### **IV. Provisions pour risques et charges :**

Néant.

#### **V. Dettes à plus d'un an :**

Ce poste est constitué d'une garantie locative perçue ainsi que d'une garantie d'un utilisateur de l'aérodrome.

#### **VII. Dettes à un an au plus:**

Les dettes commerciales sont en légère diminution par rapport à l'exercice 2016.

Les dettes fiscales ainsi que les autres dettes sont en diminution



- **Compte de résultats :**

- I. Ventes et prestations :**

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes d'huiles pour avions et de carburant ainsi que des différents abonnements, des redevances aéronautiques prélevées dans le cadre des atterrissages et du stationnement des appareils. Il est en diminution de 7% par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation connaissent quant à eux une légère baisse.

- II. Approvisionnement**

Cette rubrique, constituée des achats de carburant, connaît une baisse par rapport à l'exercice précédent, qui est également accentuée par une augmentation des stocks.

- III. Biens et services divers :**

Les services et biens divers comprennent essentiellement les consommations d'énergie, des frais d'études ainsi que les petits travaux d'entretien.

Ce poste est en légère hausse en 2017.

- IV. Amortissements :**

Cette rubrique reprend les amortissements en mode linéaire des actifs de la société sur base des règles d'amortissement suivantes :

- **Infrastructures et bâtiments**

- Immeubles de bureaux : 3.33%
- Voies d'accès et parkings voitures : 3.33%
- Bâtiments industriels : 5%
- Rénovation de bâtiments : 6.67%
- Parcs pétroliers : 6.67%

- **Installations et équipements**

- Balisages : 10%
- Installations de sécurité : 10%
- Fibre optique : 10%

○ **Mobilier, matériel roulant**

- Mobilier et matériel informatique : 20%
- Centrale téléphonique : 20%
- Matériel roulant : 20%
- Centrale incendie : 20%

**V. Réductions de valeur**

Néant

**VI. Provisions pour risques et charges**

Il n'y a pas eu de frais de provisions pour risques et charges durant l'exercice.

**VII. Autres charges d'exploitation :**

Cette rubrique est composée des frais de sous-concession domaniale payés à la SOWAER dans le cadre de la nouvelle convention entrée en vigueur en 2011 ainsi que du précompte immobilier.

**VIII. Produits financiers :**

Cette rubrique est composée de produits financiers résultant de différences de paiements en notre faveur

**IX. Charges financières :**

Cette rubrique ne comprend que des frais financiers divers.

**X. Impôts sur le résultat**

Cette rubrique est composée de l'estimation de la charge fiscale imputable à l'exercice.

**XI. Résultat de l'exercice :**

La société réalise cette année un bénéfice inférieur de 21% à celui de l'exercice précédent.

- **Affectations et prélèvements** :

Compte tenu des bénéficiaires enregistrés au cours des derniers exercices, il a été décidé de distribuer un dividende de 10.000 €.

## **5) Honoraires des Réviseurs**

Aucun supplément n'a été facturé par rapport aux honoraires approuvés par l'Assemblée générale et renseignés dans le schéma BNB.

## **6) Risques auxquels l'entreprise est exposée**

### **A. Risques juridiques**

#### **Litige relatif au permis unique**

En date du 24 septembre 2012, la SOWAER avait obtenu un permis unique régularisant la situation administrative de l'aérodrome de Spa et autorisant son exploitation en toute légalité.

Ce permis a été annulé par un arrêté ministériel du 23 janvier 2013 sur recours de SPADEL.

Par requête du 14 mars 2013, un recours en annulation devant le Conseil d'Etat a été introduit par la SOWAER contre l'arrêté ministériel du 23 janvier 2013.

Par ailleurs, une nouvelle demande de permis unique a été déposée le 18 mars 2013.

En date du 11 octobre 2013, le permis unique régularisant l'exploitation de l'aérodrome de Spa a été délivré par les fonctionnaires technique et délégué.

Des recours ont de nouveau été introduits par SPADEL en date du 4 novembre 2013 et par une riveraine en date du 8 novembre 2013.

La décision sur recours a été prise le 24 février 2014. Le Ministre HENRY confirme la délivrance du permis mais en limite la durée au 31 décembre 2017.

La SOWAER a introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat en date du 28 avril 2014.

La Ville de Spa a également introduit un recours en annulation. Spadel a fait intervention dans le cadre des recours.

Le recours concernant l'arrêté ministériel du 23 janvier 2013 annulant le permis unique octroyé à la SOWAER par le fonctionnaire délégué le 24 septembre 2012 a été plaidé en date du 21 janvier 2016. L'auditeur du Conseil d'Etat avait conclu à la nécessité d'annuler celui-ci.

Par arrêt du 15 mars 2016, le Conseil d'Etat a ordonné la réouverture des débats et a demandé un nouveau rapport de l'auditeur sur l'ensemble des arguments exposés pour l'annulation, ce qui n'était pas le cas dans le premier rapport.

Le Conseil d'Etat a rendu son arrêt en date du 20 mars 2017 sur le recours introduit contre la décision du 23 janvier 2013 invalidant la procédure d'octroi du premier permis délivré en date du 21 septembre 2012.

Il annule l'article 2 de la décision ministérielle, lequel stipule que la décision de première instance est un refus tacite. Le Conseil d'Etat estime en effet que le Ministre n'était pas compétent *ratione materiae*.

L'effet de cet arrêt est de faire revivre le permis octroyé le 21 septembre 2012. Il s'agit donc d'un permis qui existe dans l'ordre juridique mais qui est illégal au regard du décret relatif au permis d'environnement.

Toutefois, SPADEL a, en date du 24 mai 2017 introduit un nouveau recours en annulation contre ce permis en vue de faire constater formellement l'illégalité de ce dernier (confirmée implicitement dans l'arrêt) et dans le cas où la SOWAER souhaiterait quand même s'en prévaloir.

Par cohérence, la SOWAER a fait intervention dans la nouvelle procédure ainsi initiée en date du 24 juillet 2017.

En parallèle, la SOWAER a introduit, en date du 19 juillet 2017, une demande de renouvellement du permis d'exploitation accordé le 11 octobre 2013 pour une durée de 18 mois laquelle serait notamment consacrée à la réalisation d'une étude aéronautique, en concertation avec la Ville de Spa et SPADEL, visant à examiner différents scénarii en termes de trajectoires de vol permettant d'éviter au départ et à l'arrivée de l'aérodrome le survol des zones de captage et à évaluer les conséquences de la mise en œuvre de ces scénarii sur les infrastructures du site.

Cette demande de renouvellement a été accueillie favorablement en date du 30 novembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la nouvelle procédure de contestation du permis du 21 septembre 2012 ainsi que le recours contre la décision du Ministre HENRY du 24 février 2014 étaient toujours pendants devant le Conseil d'Etat.

## **B. Risques financiers**

Aucun risque particulier n'est à signaler.

## **7) Règles comptables de continuité**

Sans objet compte tenu des bénéfices engrangés au cours de l'exercice et du niveau des fonds propres de la société.

## **8) Evénements survenus après la clôture de l'exercice et perspectives pour l'avenir**

Litige relatif au Permis d'Environnement.

Le nouveau permis d'exploitation accordé à la SOWAER en date du 30 novembre 2017 n'a pas fait l'objet d'un recours et est donc maintenant définitif.

L'activité de l'aérodrome est, sur cette base, valablement couverte jusqu'au 30 juin 2019.

## **9) Recherche et développement**

La société n'exerce pas d'activités en matière de recherche et développement.

## **10) Succursales**

La société ne dispose pas de succursales.

## **11) Rapport des commissaires**

## **12) Contacts**

### **Société de gestion de l'aérodrome de Spa**

Rue de la Sauvenière, 122

4900 SPA

Tél. : 087/22.64.59

Fax : 087/77.25.15

### **Service public de Wallonie**

**Département de l'Exploitation du transport**

**Direction de l'Exploitation aéroportuaire**

Rue de la Sauvenière, 122

4900 SPA

Tél. : 087/79.52.60

Fax : 087/77.56.61